

Certificate of Advanced Studies HES-SO en Gestion de projets culturels et musicaux

Descriptif de module

Filière(s)	Post-grade
Orientation(s)	Gestion de projets culturels et musicaux
1. Intitulé	
Intitulé du module	Gestion financière et administrative
Code	
Type du module	☐ Formation principale ☒ Formation spécifique ☐ Formation complémentaire
Niveau du module	☒ 1 ^{er} , 2 ^{ème} semestre
Site	☐ Genève ☒ Neuchâtel
Niveau du cours	☐ Module sur un semestre ☒ Module sur deux semestres consécutifs
2. Organisation	
Crédits ECTS	3
Langue(s) d'enseignement	☒ Français ☐ Allemand ☐ Italien ☐ Anglais
3. Prérequis	
Formation initiale	Formation supérieur (Bachelor ou équivalent)
Admission	Réussir les épreuves d'admission : Examen du dossier (dont descriptif du projet) et entretien
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	
• Connaître les principes fondamentaux de la gestion financière d'un projet culturel • Acquérir outils et méthodes utiles au contrôle et à la maîtrise financière d'un projet culturel • Élaborer une stratégie de recherche de fonds • Identifier les différentes sources de financement • Cerner les attentes des donateurs • Créer des dossiers de demande de fonds • Rédiger des rapports valorisant l'impact des projets financés	

- Comprendre les enjeux du sponsoring entreprise / organisations culturelles
- Appréhender les différents types d'engagement des entreprises
- Appréhender les différentes formes de contrepartie pouvant être offerte par les organisations
- Développer une stratégie de sponsoring incluant les aspects juridiques et éthiques

5. Contenu et forme de l'enseignement

Unités d'enseignement :

- Budget
- Sources de financement
- Ressources humaines

Le contenu est communiqué par l'enseignant-e en début de session.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Examen écrit. L'évaluation de chaque unité d'enseignement fait l'objet d'une note de 0 à 6 par 1/10ème de point. Seuil de réussite : 4.

L'évaluation du module correspond au résultat de la moyenne de chaque note des trois unités d'enseignement (note finale). En cas de note finale inférieure à 4 et égale ou supérieure à 3,5 la ou les unités d'enseignement dont la note en est la cause peut-vent faire l'objet d'une remédiation.

7. Modalités de remédiation et de répétition

Possibilité	☒ Remédiation possible ☒ Pas de répétition
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3.5 et 3.9. La remédiation de l'examen porte sur l'ensemble du champ étudié correspondant, ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e.

8. Remarques

La contribution de personnalités invitées dans le cadre du module fait partie intégrante de la formation. La réalisation de ce module est placée sous la responsabilité du comité académique.

9. Bibliographie

Bibliographie à titre indicatif :

- Brookson, S., & Bruneau, D. *Gérer un budget*. Ed. Mango Pratique. 2001.
- Colombat, C. *Le Guide du Mécénat-Solidarité*. Editions DUNOD. ISBN 2 10 002359 4.
- Evrard, Y. (Dir.). *Le management des entreprises artistiques et culturelles*. Ed. Economica. 2004.
- Westphalen, M.-H. *Le Communicator*. Editions DUNOD. ISBN 2 10 005358 2.

10. Enseignant-e-s

Selon liste mise à jour annuellement

11. Validation du descriptif	
Date de validation	07.10.2024
Instance de validation	Conseil de domaine Musique et arts de la scène
Historique	Relecture et mise à jour RMI 14.08.2024